

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe CGT

Cet avis de suite sur la déclinaison du plan de relance dans les Outre-mer donne de la lisibilité sur les engagements pris dans chaque territoire est réellement mis en œuvre. Il met également en évidence les insuffisances, les risques de superpositions des différents plans et aides ainsi que les lacunes à combler pour rendre plus efficient certains projets.

Nous partageons les constats sur les carences en matière de co-construction avec les acteurs locaux. Que ce soit les collectivités locales qui regrettent de ne pas avoir été associé plus concrètement sur les projets mais aussi les organisations syndicales pour qu'elles soient parties prenantes des projets de cohésions sociales.

Compte tenu de la taille des entreprises essentiellement des TPE et PME, la proposition d'accompagner la sortie des PGE est nécessaire pour éviter les défaillances d'entreprises dans un contexte de chômage structurel élevé, mais il est aussi indispensable d'avoir des engagements sur le maintien et les créations d'emplois qui soient précis et négocier par secteur d'activité.

Il faut également responsabiliser, conditionner et contrôler les aides versés aux conglomérats présents dans les Outre-mer.

C'est dans cet esprit que nous soutenons la proposition d'associer plus largement les populations et les organisations syndicales pour concrétiser par la négociation toute nouvelle mesure d'aide aux entreprises en les différenciant par secteur et typologie d'entreprise.

Les préconisations 12 et 16 vont dans ce sens afin que tout nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises soient contraignants en matière de maintien et de création d'emploi de qualité et en proposant de bâtir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences favorisant l'émergence de filières d'excellences répondant aux besoins des populations.

Nos Outre-mer sont toujours dans une situation sanitaire et sociale explosive, cela nécessite une réelle prise en compte des nombreuses préconisations déjà faites précédemment dans les études « accès aux services publics » et « pouvoir d'achat et cohésion sociale ». Pour rappel l'alignement des droits sociaux à Mayotte n'est toujours pas effectif.

Au regard des crises récurrentes, du taux de chômage de longue durée qui s'accroît, nous regrettons que l'avis n'explore pas de nouvelles pistes d'aides concrètes et immédiates pour que les ménages puissent faire face aux augmentations du coût de la vie qui est 30 % supérieur à la métropole. Un plan de rupture avec les politiques à l'œuvre serait indispensable en outre-mer comme en métropole compte tenu des inégalités qui se creusent.

Cet avis pose sans complaisance les lacunes du plan de relance et ouvre des pistes pour réorganiser sa mise en œuvre en associant davantage par la concertation les acteurs, dans chaque territoire sur les actions à mener.

La CGT a voté favorablement et partage la conclusion de l'avis sur la nécessité de rechercher des solutions pérennes pour garantir l'accès aux services publics, à l'éducation, au logement, à l'eau, à une alimentation saine et pouvoir vivre dignement de son travail.